

| Détail de la réunion           |                   |                         |     |                 |     |  |
|--------------------------------|-------------------|-------------------------|-----|-----------------|-----|--|
| Date                           | 15/04/2021        | Nombre total de votants | 5   |                 |     |  |
| Heure prévue                   | 18h00             |                         |     |                 |     |  |
| Heure effective                | 18h00             | Nombre d'observateurs   |     |                 |     |  |
| Heure de fin                   | 20h30             |                         |     |                 |     |  |
| Personnes présentes            |                   |                         |     |                 |     |  |
| Atteinte du Quorum             |                   | Oui                     |     |                 |     |  |
| Lieu                           |                   | LFL                     |     |                 |     |  |
| Durée de la réunion            |                   | 2h30                    |     |                 |     |  |
| Type de réunions               | CG                | x                       |     |                 |     |  |
|                                | CG extraordinaire |                         |     |                 |     |  |
|                                | AG                |                         |     |                 |     |  |
|                                | AG extraordinaire |                         |     |                 |     |  |
| Membres élus                   |                   | Membres de droit        |     | Invités         |     |  |
| Jean-Christel ZANOVI           | Abs excusé        | Magali TOULET           | X   | Patrick BRISSET | Abs |  |
| Horacio FREITAS                | x                 | Yannick LE ROUX         | X   | Annick MAYAKAS  | Abs |  |
| Pacôme ADJOUROUVI              | ABS               | Laurent THOMAS          | X   |                 |     |  |
| Sayid ABELOKO                  | X                 | Thérèse DJE             | X   |                 |     |  |
| Sylvie ZANOU<br>Mathieu AWLIME | ABS excusé<br>Abs | Manuela REYNAUD         | x   |                 |     |  |
| Sylvie ROUQUETTE               | X                 | Jean-Philippe MAIZOUE   | Abs |                 |     |  |
| Jean-Emmanuel JULO-REMINIAC    | X                 | Jean-Christophe BEGUE   | X   |                 |     |  |

**Ordre du Jour**

|    |   |
|----|---|
| #1 | Présentation et approbation de l'ordre du jour  |
| #2 | Point financier :<br>a) Rapport du cabinet DELOITTE sur les comptes 2020<br>b) Les provisions pour risques et charges<br>c) Compte financier 2020<br>d) Les régularisations comptables à soumettre au vote<br>e) Le rééchelonnement de la dette<br>f) Les difficultés à recouvrer les frais de scolarité<br><br>Compte-rendu de la réunion de dialogue social |
| #3 | Point sur la nouvelle infirmière  |
| #4 | Point sur certains contrats de la rentrée de septembre 2021   |
| #5 | Point sur les travaux   |
| #6 | Remplacement du prestataire EAT et point sur la cantine du Primaire   |
| #7 | Divers : projets sacs et tabliers et point ASSC remboursements 2019 2020  |
| #8 |   |

**ITEM #1**      **Présentation et approbation de l'ordre du jour**

**Résumé des discussions**

M. FREITAS présente l'ordre du jour et informe l'inversion des points dans le point financier, Mme TOULET présentera le compte financier avant l'intervention de DELOITTE. M. FREITAS souhaite la bienvenue aux conseillers des français à l'étranger nouvellement élus : Mme REYNAUD et M. BEGUE et informe de la présence du cabinet DELOITTE représenté par M. YENOUDJI. M. THOMAS souhaite avant de commencer, informer l'assemblée de l'obtention de deux bourses d'excellence pour les études supérieures de deux des élèves du LFL et annonce que parmi les résultats de Parcoursup, il y a eu deux affectations prestigieuses : une au lycée Louis LE GRAND pour une prépa scientifique et une à Sciences-Po PARIS.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

**ITEM #2**      **Point financier**

**Résumé des discussions**

Mme TOULET commence la présentation du compte financier par les provisions. Elle rappelle que lors du dernier comité de gestion, il y a eu un vote pour constituer des provisions pour risques et charges. Le cabinet DELOITTE a émis des réserves car elles n'étaient pas conformes à la réglementation. Il faut donc les reconstituer dans les normes en vigueur, cela donne :

- Provisions pour les indemnités de fin de service pour un montant de 96 045 886 FCFA  
C'est la condition pour certifier les comptes.

Mme TOULET présente ensuite le compte financier 2020 qui se compose des dépenses, des recettes et des indicateurs financiers.

L'année 2020 est marquée par des effectifs à la baisse à la rentrée de septembre par rapport à 2019, et par la crise sanitaire, ses conséquences sur les enseignements et les examens. La baisse des effectifs, s'est cependant atténuée avec une arrivée tardive d'élèves durant l'année. En juin 2021, l'effectif est de 824 élèves contre 791 en septembre 2020.

Pour les recettes, l'impact est une baisse de 293 millions de FCFA par rapport à 2019 mais les recettes effectives ont dépassé les recettes prévisionnelles du budget de 60 millions. Les recettes de droits de scolarité ont baissé de 120 millions par rapport à 2019 et celles des droits d'examens de 129 millions, baisse due essentiellement à l'alignement des frais d'examen du Cours Lumière sur ceux du LFL et à l'annulation des épreuves 2020.

Pour les autres recettes, on trouve les frais de location pour 26 millions, les frais d'étude et de garderie pour 1,3 million, la restauration à l'école primaire pour 16 millions, les participations des familles aux sorties scolaires pour 8.7 millions et les fonds de la kermesse 2019 utilisés en 2020 pour 1.7 million.

Concernant les autres recettes, elles augmentent de 15 millions grâce à un remboursement de sinistre de 2019, la vente d'un algeco situé dans la villa dont la location a été arrêtée fin juin 2020, le remboursement d'un congé de maternité par la CNSS et les test d'entrée des élèves ne venant pas du système français. Le montant total s'élève à 20.2 millions de FCFA.

Pour les revenus financiers, ils s'élèvent à 29 millions, l'échéancier de paiement des factures pour l'AEFE a permis de conserver le DAT.

Les reprises sur provisions sont d'un montant de 229 millions suite aux recommandations du cabinet d'audit.

Pour les perspectives, la situation des effectifs reste incertaine même si la tendance d'un maintien avec une légère hausse semble se profiler. Les recettes sur examens sont incertaines en raison de possibles homologations d'autres établissements à LOME ou de l'ouverture d'un second centre d'examen.

Pour les dépenses de fonctionnement, elles sont d'un montant de 2,5 milliards de FCFA. Elles baissent de plus de 169 millions par rapport à 2019.

Les dépenses de personnel restent stables malgré un rattrapage d'indemnités de transport de 24 millions de FCFA, un rappel de la CNSS de 6.5 millions de FCFA, une augmentation de l'ISVL de 10%, une augmentation de la participation à la rémunération des résidents de 2% et la suppression de 4 postes de contrats expatriés qui ont dû être remplacés par des contrats résidents et locaux.

Il y a au niveau du personnel administratif un poste d'infirmière en moins, un demi-poste d'attaché d'éducation et un demi-poste de secrétaire en moins. Pour les agents d'exécution, on observe une légère augmentation due au versement de deux distinctions et un surcoût des dépenses d'assurance maladie.

Les dépenses pédagogiques sont en baisse de 28 millions, en raison de la crise sanitaire avec la suppression de la piscine, des dépenses de reprographie, des sorties et voyages scolaires et des projets pédagogiques.

Les dépenses de viabilisation, location et entretien sont en baisse de 25 millions, cette baisse concerne essentiellement les frais d'électricité.

Pour les autres dépenses : elles sont en baisse de 58 millions par rapport à 2019, elles concernent le contrat de gardiennage, la restauration, les frais bancaires, la dématérialisation des examens, les frais de mission liés aux examens et les frais de réception.

La participation financière reversée à l'AEFE est en baisse de 35 millions de FCFA suite à la

baisse de son taux et à celle des effectifs.

Le montant de dépenses des bourses et aides est égal à celui des recettes, les exonérations et abattement des frais de scolarité s'élèvent à 35 millions de FCFA et les intérêts sur emprunt à 39 millions de FCFA.

Suite à leur remise en conformité les provisions s'élèvent à 152 millions de FCFA.

Pour les dépenses d'investissement, elles sont d'un montant de 172 millions en 2020, en 2019 elles s'élevaient à 612 millions dont 400 pour le projet immobilier.

Parmi les dépenses d'investissement, il y a le remboursement de l'emprunt pour 157 millions, le solde des travaux pour 5.2 millions, l'installation de lave-mains pour 1.2 million, l'achat de matériel informatique pour 2.9 millions et l'achat d'une moto pour le coursier pour 400 000 FCFA.

Les indicateurs financiers sont les suivants :

- Le résultat d'exploitation est de 36 199 643 de FCFA
- La capacité d'autofinancement, soit le résultat sans l'impact des amortissements et provisions, est de 200 349 824 de FCFA : il doit permettre de financer les dépenses d'investissement. Après déduction des dépenses d'investissement, il reste 41 155 380 de FCFA qui viennent abonder le fonds de roulement.
- Le fonds de roulement est de 179 919 093 FCFA, ce qui représente 54 jours de fonctionnement mais 32 jours seulement sans les provisions ce qui est encore insuffisant.
- La trésorerie est de 817 926 048 FCFA au 31/12/2020, grâce au report de l'échéancier de paiement de l'AEFE, ce qui représente théoriquement 117 jours de fonctionnement.

En conclusion, pour les perspectives, le fonds de roulement est en légère augmentation mais la situation reste fragile. Il est nécessaire de poursuivre l'effort pour contrôler les dépenses mais aussi de réaliser des investissements, notamment en matériel informatique et en rénovation des bâtiments afin de rester attractif. L'établissement a reçu le soutien de l'AEFE en 2021, des subventions ont été accordées pour acheter notamment du matériel informatique et du mobilier, un échéancier de paiement des factures a été accordé et 6 nouveaux postes d'expatriés ont été créés pour la rentrée prochaine. M. THOMAS précise les subventions attribuées : 47 000€ pour du matériel informatique et du mobilier, 60000€ pour des travaux de sécurisation de l'établissement. Une demande d'aide est en cours d'étude pour l'achat d'un terrain pour lequel l'APELF est en location, et l'autre pour la rénovation de la façade du LFL. M. THOMAS ajoute que le remboursement de l'emprunt immobilier est en cours de rééchelonnement auprès de l'ANEFE.

#### c) Rapport du cabinet DELOITTE sur les comptes 2020

M. YENOUDJI présente le projet de rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020.

Il résume les conclusions en émettant une réserve sur la difficulté à auditer les comptes d'ouverture c'est-à-dire la situation des comptes au 31/12/2019. M. ABELOKO interroge le cabinet sur les réserves émises. Le cabinet répond qu'il était missionné sur les comptes 2020 et que les comptes antérieurs n'ont jamais été certifiés. Aussi au vu des documents fournis par le lycée, il n'a pas été en capacité de se prononcer sur les comptes d'ouverture.

M. YENOUDJI suite aux vérifications spécifiques, ajoute qu'il n'a pas d'observation sur la sincérité et les concordances sur le rapport financier 2020, aucunes réserves ne sont émises, le cabinet approuve les comptes 2020. Le rapport final sera prêt pour le 17 juin.

#### d) les régularisations comptables à soumettre au vote.

Mme TOULET précise que ce sont des régularisations conseillées par le cabinet d'audit.

Certains comptes présentent des soldes qui ne peuvent être justifiés car leurs origines remontent à des exercices antérieurs. Cela concerne les comptes « cantine primaire », « prêts agents de service », « compte d'attente débiteur » et « compte d'attente créditeur » qui peuvent être régularisés par une recette exceptionnelle ou une dépense exceptionnelle. Le solde de ces opérations se traduit par une dépense de 143 362 FCFA.

Il s'agit également d'une recette exceptionnelle correspondant à des sommes dues à des familles ayant quitté l'établissement au titre de la cantine pour un montant total de 173 000 FCFA. Le solde global de ces régularisations correspond à une recette exceptionnelle de 29 738 FCFA. M. FREITAS demande au comité de voter cette régularisation :

| VOTE            | Nombre de votants : 4 |
|-----------------|-----------------------|
| Mainlevée       | X                     |
| Bulletin secret |                       |
| POUR            | 4                     |
| CONTRE          | 0                     |
| ABSTENTION      | 0                     |

e) Le rééchelonnement de la dette

L'établissement a reçu de l'ANEFE un accord de principe pour le rééchelonnement de l'emprunt contracté pour le projet immobilier mais doit constituer une demande formelle qui doit être soumise au vote du comité de gestion et à celui de l'assemblée générale des parents d'élèves. L'étalement demandé est de 12 ans à la place de 7 ans. L'avantage de la demande est la suspension de l'échéance de remboursement de 2021 qui représente environ 160 millions de FCFA. M. ABELOKO demande si le taux a changé. Mme TOULET répond que le taux n'est pas communiqué avant la demande.

M. FREITAS demande un vote pour la demande de rééchelonnement de l'emprunt

| VOTE            | Nombre de votants : 4 |
|-----------------|-----------------------|
| Mainlevée       | X                     |
| Bulletin secret |                       |
| POUR            | 4                     |
| CONTRE          | 0                     |
| ABSTENTION      | 0                     |

f) Les difficultés à recouvrer les frais de scolarité

A ce jour il y a 45 millions de FCFA à récupérer et il n'y a plus de moyen de pression envers les parents d'élèves. La solution est de modifier le règlement financier qui actuellement dans les procédures prévoit l'envoi de la facture, un premier rappel environ 3 semaines après ; un deuxième rappel 8 jours après le premier et enfin un courrier d'exclusion encore 8 jours après. Mme TOULET annonce les options possibles : une exclusion dès le 2<sup>ème</sup> rappel, calquer le montant sur la longueur des trimestres : 40%/30%/30% et anticiper l'envoi de la facture avant le début du trimestre. M. JULO-REMINIAC qui vient d'intégrer la réunion, propose de grouper ces trois propositions et insiste sur la nécessité de bien communiquer aux parents que la nouvelle répartition des frais de scolarité trimestriel n'impacte en rien le montant annuel de ces frais.

M. FREITAS demande un vote pour la modification du règlement financier

|                 |                       |
|-----------------|-----------------------|
| VOTE            | Nombre de votants : 5 |
| Mainlevée       | X                     |
| Bulletin secret |                       |
| POUR            | 5                     |
| CONTRE          | 0                     |
| ABSENTION       | 0                     |

ITEM#3

**Compte rendu de la réunion du dialogue social****Résumé des discussions**

M. FREITAS déclare qu'à cette réunion, les sujets suivants ont été abordés :

- la situation des deux professeurs d'anglais
- le projet « plus de maîtres que de classes »
- les besoins horaires en mathématiques
- les nouvelles grilles salariales

M. THOMAS explique que les enseignants ont demandé à garder les deux enseignants à mi-temps, le coût est supérieur pour l'établissement (primes de transport, assurance maladie) mais il y a aussi des avantages (meilleure dynamique d'équipe, remplacements possibles, personnel formé pour les examens). Après avis de notre conseil juridique, cela évitera l'ouverture d'une procédure car en cas de licenciement d'un des deux professeurs, il faut tenir compte de l'ancienneté, des charges familiales et il y a un risque de requalification de son CDD en CDI. De plus le nouveau code du travail préconise dans ces cas-là de privilégier les mi-temps. Et les contrats de travail sont toujours en attente d'un visa de l'inspection depuis la rentrée 2019, ce qui bloque aussi le dépôt de ceux de 2020.

Au sujet des grilles salariales, Mme TOULET rappelle le principe de ces nouvelles grilles : baisse du salaire de base de 35% pour les nouveaux contrats enseignants, de 30% pour les administratifs et maintien pour les agents d'exécution. Depuis la rentrée de septembre, le recrutement s'est fait à partir de ces nouveaux salaires de base et ces contrats ne sont plus référés à une grille salariale. Les représentants des personnels souhaitent une évolution de carrière de ces nouveaux contrats et ne sont pas d'accord avec les salaires de base. M. ABELOKO intervient pour dire que si ces salaires sont supérieurs à la convention collective, le comité de gestion n'a pas besoin de l'accord des syndicats.

**ITEM#4** **Point sur la nouvelle infirmière****Résumé des discussions**

M. FREITAS annonce qu'une nouvelle infirmière a été recrutée début mai pour compléter le service de l'actuelle durant cette période de crise sanitaire. 5 dossiers ont été étudiés et le meilleur a été retenu, le contrat va jusqu'au 2 juillet. Son salaire a été calculé à partir des nouvelles grilles avec une prise en compte de son ancienneté.

Mme TOULET rappelle au comité qu'une prime exceptionnelle a été accordée à l'infirmière Mme LACAZE mais que son montant reste à fixer. M. FREITAS demande un vote pour l'accord de cette prime à valeur de la moitié de son salaire de base.

| VOTE            | Nombre de votants : 5 |
|-----------------|-----------------------|
| Bulletin secret |                       |
| Mainlevée       | x                     |
| POUR            | 5                     |
| CONTRE          | 0                     |
| ABSTENTION      | 0                     |

**ITEM#5** **Point sur certains contrats de la rentrée de septembre 2021****Résumé des discussions**

M. THOMAS rappelle l'arrivée de 6 expatriés et celle de deux résidents. Il y a peu d'arrivée cette année, il y aura un recrutement prochainement d'un professeur de physique pour un remplacement pendant un congé maternité. Concernant le poste de mathématiques, le besoin horaire est en baisse, il est proposé à l'employé un CDI de 12H.

**ITEM#6** **Point sur les travaux****Résumé des discussions**

Mme ROUQUETTE informe que l'établissement arrive au bout du budget des réfections, il reste la somme d'environ 3 millions de FCFA qui serviront à faire les peintures et corriger les malfaçons des bureaux de l'administration pendant les congés de l'été.

**ITEM#7** **Remplacement du prestataire EAT et point sur la cantine de l'école primaire****Résumé des discussions**

Mme ROUQUETTE informe le comité que le prestataire EAT arrête son activité à la fin de l'année scolaire, il a fallu chercher un remplaçant qui réponde aux critères d'hygiène, de matériel

et de personnel, pour la prochaine année scolaire. Mme ROUQUETTE propose le snack des Nuits d'Orient. Ce nouveau prestataire est ouvert à toutes nos exigences en matière de choix de nourriture, il proposera une liste de plats avec sandwich, panini, chawarma, pizza individuelle, salades entre autres.

Il accepte de s'aligner sur les tarifs pour rester accessible à nos élèves et proposera aussi un menu. Le contrat qui lui sera proposé sera le même qu'actuellement avec EAT ainsi que le montant des charges à payer. Mme ROUQUETTE lui a proposé une visite du lieu la semaine prochaine.

M. FREITAS demande au comité de voter le recrutement du snack Nuit d'Orient

| VOTE            | Nombre de votants |
|-----------------|-------------------|
| Mainlevée       | X                 |
| Bulletin secret |                   |
| POUR            | 5                 |
| CONTRE          | 0                 |
| ABSTENTION      | 0                 |

Mme DJE déclare qu'au Primaire la cantine fonctionne bien, cette année il y a 4 repas par semaine, le bilan affiche 181 élèves mangeant à la cantine et 215 en panier repas. Sous l'impulsion de Mme RIVIERE et de Mme ROUQUETTE, les repas ont été continuellement améliorés par le prestataire qui propose un meilleur équilibre diététique des plats dans le mois. La cantine sera reconduite l'année prochaine.

|               |  |
|---------------|--|
| <b>ITEM#8</b> | <b>Divers : projet sacs et tabliers et point ASSC remboursements 2019-2020</b> |
|---------------|--|

### Résumé des discussions

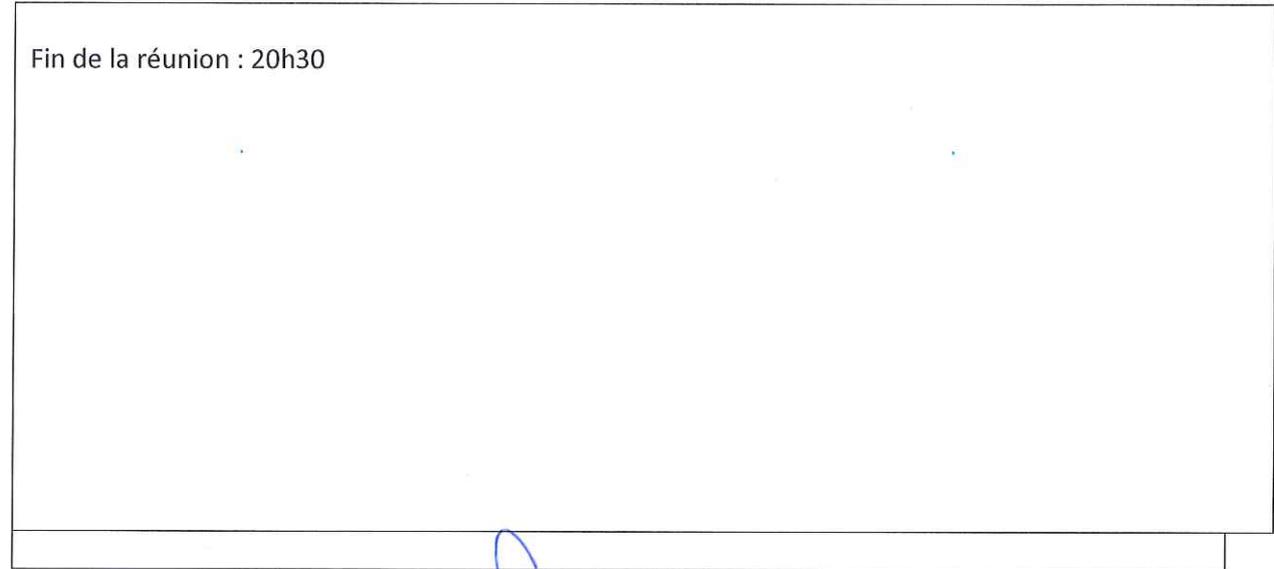
Mme DJE informe que ce projet a été mis en place pour suppléer la kermesse qui aurait dû se tenir cette année. Ce projet servira à alimenter le compte kermesse et également à aider l'ASSC si besoin est. Les bénéficiaires de ce projet vont dans les caisses de l'établissement.

Mme DJE déclare que le prix de revient des sacs et des tabliers est à plus de 3000 FCFA et les articles sont revendus à 4000 FCFA. Les sponsors ont versé au total 1 350 000 FCFA. La facture des 200 sacs et 200 tabliers est couverte par les sponsors.

M. JULO-REMINIAC a demandé un point de suivi concernant les remboursements 2019-2020 [des activités payées par les parents et qui ne se sont pas déroulées à cause du COVID.](#)

Le bilan présenté montre qu'à peine un quart du montant total des remboursements auxquels les parents ont droit a été effectivement remboursé. Il a demandé à ce que chaque famille soit contactée personnellement par l'ASSC afin de pouvoir solder le dû auquel chaque famille a droit. Il a pointé la nécessité d'un meilleur suivi et un bilan financier global de l'ASSC, avec une attention particulière pour cette campagne de remboursements mais également en ce qui concerne la campagne des « photos de classes 2021 », et les autres campagnes à venir. M. THOMAS répond que l'ASSC manque de personnel ou de parents pour gérer les clubs, les prestataires et la comptabilité. M. FREITAS propose de régler ce problème lors de la prochaine assemblée générale de l'ASSC.

Fin de la réunion : 20h30



LE PRÉSIDENT

H. FREITAS

LA SECRETAIRE

Mme E. FOUCHARD

LE PROVISEUR

M. L. THOMAS